



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/WP/181
12 juillet 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Groupe de travail du Plan à moyen terme
et du budget-programme
Quarante-cinquième session
Genève, 12-16 septembre 2005
Point 3 de l'ordre du jour provisoire

**EXAMEN DES ACTIVITÉS DE COOPÉRATION TECHNIQUE
DE LA CNUCED***

Rapport du Secrétaire général de la CNUCED

Résumé

Dans le Consensus de São Paulo qu'elle a adopté à sa onzième session, la Conférence a souligné une nouvelle fois l'importance de la coopération technique, l'un des trois piliers de la CNUCED. Cette coopération reste financée par des fonds d'affectation spéciale, par le PNUD et par le Programme ordinaire de l'ONU. En 2004, les contributions aux Fonds d'affectation spéciale se sont élevées à 26,9 millions de dollars; elles provenaient pour les deux tiers des pays développés, les pays en développement et les donateurs multilatéraux fournissant le reste. Les projets financés par le PNUD sont restés modestes et ont atteint dans l'année leur point le plus bas. La coopération technique prend la forme de projets et de programmes de pays, de région ou interrégionaux. En 2004, les dépenses totales à ce titre se sont élevées à 27,5 millions de dollars. Les projets interrégionaux visent l'ensemble des pays et des régions en développement. Ils représentaient plus de la moitié des dépenses de coopération technique de 2004. Les projets de pays, qui n'intéressent qu'un pays à la fois, absorbaient plus du tiers de ce même budget. Les grands programmes d'assistance technique ont été, par ordre décroissant de budgets, le Système douanier automatisé (SYDONIA); les politiques d'investissement et la création de capacités; le Système de gestion et d'analyse de la dette (SYGADE); les négociations commerciales et la diplomatie commerciale; le commerce, l'environnement et le développement.

* **Publié à la date indiquée pour des raisons techniques.**

Le présent examen se termine sur des remarques finales sur les grands traits de l'assistance de la CNUCED et les quelques réflexions du secrétariat sur le contexte de la coopération technique, considérations dont les États membres voudront peut-être tenir compte dans leurs débats. Quatre éléments composent, et continueront de composer, le contexte de la coopération technique, qui en subit l'influence: a) les conséquences des missions définies dans le Consensus de São Paulo (dont il sera question à la section I, comme l'a voulu le Conseil dans sa décision de l'an passé); b) l'évolution du système des Nations Unies, notamment la réforme en cours des activités opérationnelles de l'ONU en faveur du développement; c) l'intérêt croissant porté à la prise en charge des opérations par les bénéficiaires, à leur durabilité, à leur prévisibilité et à leurs effets sur le développement; d) la prolifération des initiatives bilatérales, régionales et interrégionales d'assistance en matière de commerce et leurs effets du point de vue de la qualité, de la dispersion des ressources et de leur conformité aux stratégies de développement des pays bénéficiaires.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Introduction	4
I. Les missions de la CNUCED en matière de coopération technique	6
A. Les missions définies dans le Consensus de São Paulo	6
B. La stratégie de coopération technique.....	9
II. La structure des ressources de la coopération technique.....	10
A. Sources de financement	10
B. Structure des projets de coopération technique.....	12
C. Répartition géographique des projets régionaux et projets de pays	14
D. Répartition des dépenses par thème	15
E. Fonds d'affectation spéciale pour les pays les moins avancés.....	15
III. Conclusions	18
A. Remarques finales.....	18
B. Le contexte de la coopération technique de la CNUCED.....	19

Encadrés

1. Les trois sources principales de financement de la coopération technique de la CNUCED, 2004.....	12
2. Commerce et pauvreté: Interface entre la recherche et les activités opérationnelles	16

Tableaux

1. Contributions aux fonds d'affectation spéciale de la CNUCED, 1998-2004.....	11
2. Dépenses totales de coopération technique de la CNUCED par source de financement, 1990, 1997-2004	13
3. Dépenses de coopération technique, par région et par programme, 2001-2004.....	14
4. Dépenses au titre des projets, par division/programme, au 31 décembre 2004.....	17

Graphiques

1. Évolution de la mobilisation des ressources pour la coopération technique de la CNUCED, par source de financement, 1972-2004.....	11
2. Origine des contributions aux fonds d'affectation spéciale, 2004.....	12
3. Dépenses de coopération technique, par type de projet, 2004.....	13
4. Dépenses de coopération technique par région, 1996-2004.....	15

Note

La mention «dollar» s'entend du dollar des États-Unis.

Les chiffres ayant été arrondis, les totaux ne sont pas nécessairement la somme des pourcentages et des valeurs qui les composent.

INTRODUCTION

1. Dans le Consensus de São Paulo qu'elle a adopté à sa onzième session, la Conférence a souligné une nouvelle fois l'importance de la coopération technique de la CNUCED, l'un des trois piliers de l'institution. Les activités de la CNUCED dans ce domaine, confirmant la tendance de ces dernières années, continuent de se renforcer. Cette tendance est la résultante de la demande croissante des pays, bénéficiaires autant que donateurs, de l'élargissement du champ du commerce et des défis que tous les pays en développement doivent relever.

2. Comme il en avait été décidé à la onzième session, le présent rapport est soumis au Groupe de travail du Plan à moyen terme et du budget-programme. Il porte sur les activités entreprises en 2004 et comprend trois volets: un examen, présentant de manière synthétique les caractéristiques principales de la coopération technique de l'année passée, un résumé des activités de chaque division du secrétariat de la CNUCED (annexe I); des tableaux statistiques détaillés des ressources financières affectées à la coopération technique de la CNUCED, par projet, par région, par division et par source de financement (annexe II). Ce panorama des activités de coopération technique est présenté au Groupe de travail tous les ans, en sus des rapports

financiers et des rapports intérimaires détaillés fournis aux donateurs en avril de chaque année pour tous les projets financés par leurs contributions de l'année précédente, rapports qui complètent les entretiens que le secrétariat a périodiquement avec les représentants des États membres à propos de l'exécution des activités. L'évaluation de telle ou telle activité de coopération technique est entreprise sur décision du Conseil.

3. Le rapport présenté au Groupe de travail en septembre 2004 portait sur l'évolution de la coopération technique dans les quatre années séparant la dixième et la onzième session de la Conférence et sur les principales questions que soulevait la mise en œuvre de la stratégie de coopération technique adoptée par le Conseil du commerce et du développement en octobre 2003. L'analyse présentée ici répond à la décision prise par le Conseil en octobre 2004, qui a prié le secrétariat d'améliorer la présentation de l'information sur les ressources de la coopération technique et d'étudier les effets que pourraient avoir les décisions de la onzième session sur la nouvelle stratégie.

EXAMEN DES ACTIVITÉS DE COOPÉRATION TECHNIQUE DE LA CNUCED ET DE LEUR FINANCEMENT*

Le Conseil du commerce et du développement,

1. *Prend note* avec satisfaction des renseignements fournis dans le rapport sur l'examen des activités de coopération de la CNUCED (TD/B/WP/172 et Add.1 et 2), et *prie* le secrétariat d'améliorer encore la présentation de l'information relative à la répartition des contributions de fonds d'affectation spéciale entre les différentes régions et les différents domaines thématiques;

2. *Prend note* des renseignements fournis par le secrétariat sur la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de coopération technique adoptée à sa cinquantième session, en octobre 2003 (décision 478 (L));

3. *Remercie* les donateurs bilatéraux et multilatéraux de leurs contributions aux fonds d'affectation spéciale de la CNUCED, et les *invite* à continuer de contribuer de façon que la CNUCED puisse répondre aux demandes croissantes d'activités de coopération technique;

4. *Considère* nécessaire d'assurer une répartition plus équitable des ressources entre les régions en développement pour ce qui est de l'ensemble des activités de coopération technique;

5. Nonobstant quelques récentes améliorations apportées à l'exécution des activités de coopération technique en faveur des PMA, qui répondent au paragraphe 5 de l'annexe à la décision 478 (L), *prie instamment* les donateurs et le secrétariat de poursuivre leurs efforts, en s'inspirant des conclusions pertinentes des travaux de la Conférence à sa onzième session;

6. *Réaffirme* l'importance de poursuivre la mise en œuvre de la stratégie de coopération technique en vue de renforcer l'exécution de services de coopération technique de la CNUCED, conformément à la décision 478 (L) et au Consensus de São Paulo;

7. *Prend note* des conclusions et recommandations du secrétariat présentées dans le document TD/B/WP/172;

8. *Prie* le secrétariat, en coopération avec les donateurs et les bénéficiaires, de continuer de faire connaître le contenu de la stratégie de coopération technique, ainsi que de diffuser des informations relatives aux activités et instruments opérationnels de la CNUCED;

9. *Prie* le secrétariat d'examiner les éventuelles incidences de la onzième session de la Conférence sur la nouvelle stratégie de coopération technique;

10. *Prend note* de la coopération entre la CNUCED et d'autres organisations internationales et régionales, ainsi que les partenaires de développement, y compris le secteur privé et la société civile, dans plusieurs domaines de coopération technique de la CNUCED, et *prie* le secrétariat de poursuivre ses efforts à cet égard, conformément au paragraphe 11 du Consensus de São Paulo.

* Décision 481 (LI) du Conseil du commerce et du développement, cinquante et unième session, Genève, 4-15 octobre 2004.

I. LES MISSIONS DE LA CNUCED EN MATIÈRE DE COOPÉRATION TECHNIQUE

A. Les missions définies dans le Consensus de São Paulo

4. Plusieurs des missions définies dans le Consensus de São Paulo ont des conséquences à la fois générales et ponctuelles sur la coopération technique de la CNUCED. L'orientation principale est indiquée par cette réaffirmation que la CNUCED est le «principal organe des Nations Unies chargé du *traitement intégré* du commerce et du développement et des *questions connexes* concernant le financement, la technologie, l'investissement et le développement durable» (par. 2). Autrement dit, la coopération technique de la CNUCED couvre tous ces domaines de façon globale, structurée et équilibrée, en fonction de leurs points d'intersection et de leur importance pour le développement. La contribution qu'elle apporte à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement est un autre axe de son action, en ce qui concerne notamment l'Objectif n° 8 et tous les objectifs pour lesquels le commerce et l'aide qui y est liée sont une arme dans la lutte contre la pauvreté et un moyen d'élaborer des stratégies de développement (par. 2, 6 et 10). La réaffirmation de la vocation de la CNUCED, à savoir «le traitement intégré du commerce et du développement», a d'ailleurs une signification du point de vue des Objectifs du Millénaire. Les activités opérationnelles de la CNUCED sont autant de contributions de fond à l'intégration et à la création de synergies entre les divers volets économiques des stratégies des pays en développement. Son assistance joue aussi un rôle décisif dans la rationalisation des échanges dans le processus de développement et dans l'accroissement des avantages de ces échanges dans le cadre des Objectifs du Millénaire. Enfin, le fait que cette assistance se situe à la jonction entre environnement économique international et environnement économique national concourt directement à la réalisation de l'Objectif n° 8, qui touche précisément à la cohérence entre politiques nationales de développement et processus internationaux.

5. Le Consensus de São Paulo évoque le rôle de la CNUCED dans «la mise en œuvre des textes issus des récentes conférences mondiales», et beaucoup d'opérations conçues pour les PMA, visant le développement durable, concernant les liens entre commerce et financement ou les TIC, par exemple, sont directement liées à la mise en œuvre de ces textes.

6. Le Consensus de São Paulo réaffirme les caractéristiques principales des activités opérationnelles de la CNUCED déjà reconnues dans des décisions antérieures: i) nécessité d'aider tous les pays en développement et toutes les économies en transition, en s'intéressant en particulier aux PMA, à l'Afrique, aux économies de petite dimension et vulnérables, aux petits États insulaires en développement, aux pays sans littoral et pays de transit, et au peuple palestinien (par. 32 à 35, 49, 64, 83, 94, 107 et 108), ce qui signifie que les ressources doivent être réparties entre tous les bénéficiaires en fonction de leurs besoins; ii) distinction entre les divers niveaux de développement et adoption du «sur mesure», ce qui signifie que les opérations doivent être conçues individuellement (par. 13, 23, 24, 32 et 33); iii) rôle d'assistance technique – l'un des trois grands piliers de la CNUCED –, ce qui signifie que les recherches du secrétariat, la formation de consensus et la coopération technique forment un cercle vertueux de fonctions coordonnées se corroborant l'une l'autre (par. 3).

7. Le thème principal de la onzième session était l'interface et la cohérence entre, d'une part, les négociations et les processus internationaux et, de l'autre, les politiques et les stratégies de développement que doivent appliquer les pays en développement. La grande majorité des activités opérationnelles de la CNUCED sont fondées et modelées en fonction des corrélations entre processus internes et processus internationaux. Tel est le cas, par exemple, du renforcement des capacités de négociation en matière de commerce et d'investissement, de la participation de la CNUCED aux mécanismes interinstitutions comme le Programme intégré CNUCED/OMC/CCI d'assistance technique en

faveur de certains PMA et d'autres pays africains (JITAP) ou le Cadre intégré, du renforcement des capacités de production et d'exportation des petites entreprises et des producteurs de produits de base, de l'aide à la gestion de la dette extérieure, ou encore du soutien des capacités locales de recherche et de formation en matière de commerce et de développement. La cohérence entre les dimensions internationales et nationales du développement (par. 4, 5 et 17) restera le souci dominant de la coopération technique dans les années qui viennent. Cette cohérence et cette complémentarité doivent aussi être assurées dans les opérations liées aux rôles respectifs du marché et de l'État. L'assistance de la CNUCED doit «concilier les objectifs d'efficacité et d'équité», en soutenant à la fois le développement du secteur privé et des mécanismes de marché et le rôle de l'État (par. 7).

8. À sa onzième session, la Conférence a isolé un certain nombre de circonstances qui induisent une évolution rapide de l'environnement économique international, évolution dont la CNUCED ne peut faire fi si elle souhaite réagir par son assistance de manière utile et en temps voulu. La «nouvelle géographie» des flux d'investissement et des échanges Sud-Sud (par. 25) est l'un des grands champs qui offrent de nouvelles modalités de coopération technique. Depuis des années, plusieurs activités de la CNUCED visent à soutenir les dynamiques économiques sous-régionales entre pays en développement. Les récents progrès Sud-Sud, par exemple le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique ou le nouveau cycle du Système global de préférences commerciales entre pays en développement (par. 25 et 97), doivent être pris en considération dans la demande de coopération technique dont la CNUCED fait l'objet.

9. Le Consensus de São Paulo replace l'assistance technique de la CNUCED dans le contexte des activités de développement de l'ONU et de la coopération avec d'autres institutions internationales afin «d'accroître les synergies, la cohérence, la complémentarité et la concertation dans le domaine des politiques [...] en élargissant sa coopération avec d'autres partenaires de développement et notamment le secteur privé et la société civile».

10. Le nombre d'activités opérationnelles de la CNUCED articulées sur des partenariats de diverses formes conclus avec d'autres organisations internationales et régionales, la société civile, les universités et les milieux d'affaires, n'a cessé de croître ces dernières années. Quant à celles qui sont entreprises en coopération avec les établissements universitaires (par exemple l'Institut virtuel), avec les commissions économiques régionales de l'ONU et les secrétariats régionaux (par exemple les stages prévus au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok) et avec divers homologues publics ou privés (par exemple les parties prenantes nationales intéressées par les produits de base, l'investissement, la biodiversité ou la concurrence), leur nombre augmente aussi constamment. Il faut dire d'abord que ces partenariats portent sur des problèmes pratiques – par exemple, trouver un interlocuteur local pour suivre telle ou telle opération sur le terrain et rapporter en retour ses résultats. Il faut dire ensuite, chose plus importante, que la coopération étroite avec les partenaires nationaux ou régionaux vise à approfondir l'implication des acteurs locaux dans l'assistance que la CNUCED apporte.

11. À quoi on ajoutera que les notions de «partenariat» et de «prise en main par le bénéficiaire» supposent que le dialogue entre la CNUCED et les acteurs locaux se situe à divers niveaux de l'aide, de la rédaction du descriptif à l'évaluation d'impact en passant par toutes les étapes de la mise en œuvre du projet. Cet enchaînement est particulièrement visible et significatif dans le cas des opérations de pays, où les compétences de la CNUCED sont ajustées par les bénéficiaires eux-mêmes (c'est le cas dans des activités de promotion des investissements, des négociations commerciales et de la facilitation des échanges, par exemple). Les idées que le secrétariat a présentées dans sa note sur le développement des capacités adressée au Groupe de travail en septembre 2003* sont au départ de cette ligne de pensée. Cependant, la non-fongibilité des budgets, le régime de la

* «Développement des capacités», note du secrétariat de la CNUCED, TD/B/50/9-TD/B/WP/168, 27 août 2003.

passation de marchés et les règlements financiers qui encadrent la gestion des ressources de l'ONU et des autres fournisseurs d'aide liée au commerce – prêteurs internationaux compris – soulèvent à cet égard des obstacles pratiques et juridiques.

12. La question des capacités de production et celle de la concurrence internationale sont centrales dans le Consensus de São Paulo (chap. II), et de manière plus générale dans les travaux de la CNUCED. Du point de vue de la coopération technique, elles signifient que «l'objectif [...] est d'aider les pays en développement, en particulier les PMA, à concevoir et à appliquer des politiques actives pour renforcer leurs capacités de production et leur compétitivité internationale. Ces politiques devraient se fonder sur une approche intégrée de l'investissement, de la responsabilité des entreprises, du transfert de technologie et de l'innovation, du développement des entreprises, de la facilitation du commerce (y compris les transports et la promotion des TIC), de la diversification et des capacités d'exportation, afin de maintenir un niveau élevé de croissance et de promouvoir un développement durable» (par. 49 et 50). Il y a des années que l'assistance de la CNUCED porte sur ces domaines, parce qu'elle dispose de compétences en matière d'analyse des politiques de développement et des performances des dispositifs intergouvernementaux. Des modifications ont été apportées périodiquement pour actualiser les activités en question selon l'évolution des situations et des problématiques, mais le Consensus a isolé un nouveau problème, qui fait actuellement l'objet des recherches et des analyses de la CNUCED dans le domaine de la facilitation du commerce, à savoir «l'incidence des mesures de sécurité sur le commerce des pays en développement et [le] soutien que leur mise en œuvre exigera» (par. 41, 47 et 59). Le Consensus de São Paulo définit explicitement d'autres missions encore qui obligent à s'intéresser davantage aux questions de financement: aide à accorder aux pays en développement pour «définir les moyens de traduire en mesures concrètes les clauses de transfert de technologie des accords internationaux et tirer le meilleur parti des avantages potentiels de ces accords»; concours à prêter aux PMA et aux pays d'Afrique pour attirer l'IED et en tirer le meilleur parti; capacité à créer relativement aux «mesures prises

par les pays d'origine pour encourager les flux d'investissement vers les pays en développement, en particulier les PMA»; soutien à apporter à la politique des TIC et du commerce électronique (par. 52, 54, 57, 61 et 62).

13. Dans la sphère du commerce international, la CNUCED a un palmarès remarquable et ses activités opérationnelles se signalent par la diversité des domaines qu'elles abordent et des formes qu'elles prennent. Le Consensus de São Paulo définit plusieurs missions dans cette sphère. Il prévoit des dispositions générales, tendant à ce que des «ressources suffisantes» soient allouées pour soutenir la participation au commerce international et la capacité de négociation des pays en développement (par. 94 et 95), et des tâches spécifiques (par. 96 à 109) dans des domaines comme «les capacités en matière de politique commerciale au niveau régional», l'adhésion à l'OMC, le commerce des services, les produits de base, le commerce et l'environnement, la concurrence, le commerce et la pauvreté, le commerce et les sexes, la capacité d'offre de transport, la CNUDCI, les ouvrages d'infrastructure, notamment dans les pays en développement sans littoral et de transit, les pays pauvres fortement endettés et les économies de petite dimension vulnérables. Il y est également question de renforcer la contribution que la CNUCED apporte au Cadre intégré et au JITAP. Apparemment donc, la part de ressources extrabudgétaires actuellement affectée au domaine du commerce et des questions connexes ne correspond pas pleinement au programme de travail envisagé dans le Consensus de São Paulo. On peut dire la même chose des prévisions figurant au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok, où il est question de stages de formation aux aspects essentiels de la dynamique économique internationale, qui ne bénéficient d'aucune contribution extrabudgétaire.

14. Le Consensus de São Paulo dit également que «les activités d'assistance technique de la CNUCED doivent faire l'objet d'un suivi adapté pour renforcer leur efficacité», et évoque le financement constant et prévisible des activités de développement de l'ONU (par. 10 et 11).

B. La stratégie de coopération technique

15. La stratégie de coopération technique adoptée par le Conseil en octobre 2003 est le fruit des multiples consultations tenues avec les États membres l'année précédente et le produit de l'application aux activités d'assistance de la CNUCED de la notion de «développement des capacités» utilisée dans le système des Nations Unies. Cette stratégie vise à arrêter les principes, fixer les objectifs et déterminer les instruments les plus importants pour les activités opérationnelles. Le but ultime est «de renforcer la capacité endogène des pays bénéficiaires de faire face aux difficultés et de tirer parti de l'intégration ainsi que de définir et d'appliquer leur propre stratégie de développement», tout en mettant particulièrement l'accent sur le renforcement des capacités de tous les pays bénéficiaires en matière de ressources humaines, d'institutions, de production et d'exportation.

16. Selon la stratégie, «les activités de coopération technique de la CNUCED seront déterminées par les résultats de la onzième session de la Conférence [et] par les priorités du programme de travail définies dans le document final de la dixième session de la Conférence» (par. 7). La coopération interdivisions doit être plus soutenue à l'intérieur du secrétariat et la collaboration avec les autres institutions qui

fournissent une assistance technique dans le domaine du commerce et de l'investissement être plus étroite. Il est également prévu de renforcer, dans les limites des ressources humaines et financières disponibles, les activités nationales, les partenariats avec la société civile, les activités de mise en réseau ainsi que les dispositifs de contrôle et d'évaluation. Dans sa décision, comme dans l'annexe à celle-ci, le Conseil souligne la nécessité de disposer de ressources prévisibles et durables et réclame des «activités à long terme, en particulier par le biais de mécanismes de financement pluriannuel et d'opérations interdivisions reposant sur les priorités thématiques fixées dans le programme de travail de la CNUCED».

17. Enfin, le Consensus de São Paulo fixe les priorités thématiques qui doivent déterminer le contenu et la portée de l'assistance de la CNUCED. Parallèlement aux missions définies à la onzième session, la stratégie de coopération technique de 2003 fixe les buts principaux, le cadre théorique et les modalités opérationnelles qui donneront son efficacité à cette assistance. La section qui suit présente la structure actuelle des ressources financières dont dispose la coopération technique de la CNUCED et permettra de juger si cette structure correspond aux priorités fondamentales fixées dans le Consensus de São Paulo et aux objectifs arrêtés dans la stratégie.

II. LA STRUCTURE DES RESSOURCES DE LA COOPÉRATION TECHNIQUE

A. Sources de financement

18. Comme les années précédentes, les activités de coopération technique ont été financées en 2004 par trois sources principales: les fonds d'affectation spéciale, le PNUD, le budget-programme de l'Organisation des Nations Unies (graphique 1).

1. Fonds d'affectation spéciale

19. Les fonds d'affectation spéciale sont alimentés par les contributions versées à titre volontaire par les gouvernements, les donateurs multilatéraux, les ONG, les entreprises et les fondations. Environ 75 gouvernements et un grand nombre d'organisations, multilatérales et autres, ont apporté un financement en 2004. Leurs contributions se sont élevées au total à 26,9 millions de dollars, soit à peu près le même montant qu'en 2003 (voir tableau 1 et graphique 2). Les versements des pays développés représentaient à peu près les deux tiers, soit 17,4 millions de dollars en 2004, en augmentation de 6,3 % par rapport à l'année précédente. Ceux des pays en développement et des économies en transition représentaient environ 20 %, soit 5,3 millions de dollars en 2004, en diminution de 22 % par rapport à 2003. Plus de 90 % de ces contributions ont pris la forme d'arrangements d'autofinancement devant soutenir des projets de pays; elles provenaient soit des ressources budgétaires nationales soit des dons des institutions financières internationales. Elles ont servi, entre autres choses, à financer les projets nationaux dans le domaine de la réforme des douanes et de la gestion de la dette, ce qui montre bien que les deux grands programmes d'assistance technique de la CNUCED que sont le SYDONIA et le SYGADE sont toujours aussi utiles et pertinents.

20. En 2004, les fonds d'affectation spéciale ont financé plus de 85 % des activités opérationnelles de la CNUCED.

2. PNUD

21. Le recul des activités soutenues par le PNUD, amorcé au début des années 90, s'est poursuivi et ces activités ont atteint leur point le plus bas en 2004: elles ne représentaient plus que 8,5 % du budget de coopération technique de la CNUCED, soit 2,3 millions de dollars, c'est-à-dire moins de la moitié du montant correspondant de l'année précédente.

3. Budget-programme de l'Organisation des Nations Unies

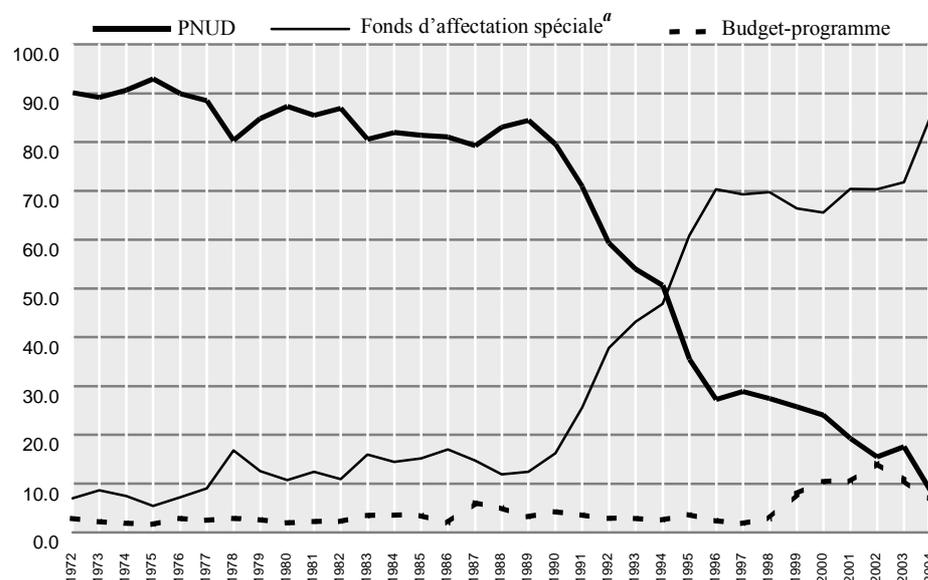
22. Les ressources du budget-programme de l'ONU sont fournies au titre du Programme ordinaire de coopération technique et du Compte pour le développement, inscrits respectivement aux chapitres 23 et 35. Le budget-programme a financé, en 2004, 6,3 % de la coopération technique de la CNUCED.

a) Programme ordinaire

23. Le Programme ordinaire de coopération technique complète l'assistance technique mise à la disposition des pays à l'aide d'autres sources de financement. Il conserve un rôle important dans beaucoup de pays dans plusieurs domaines opérationnels, notamment en matière de création de capacités tendant à améliorer la compétitivité dans l'environnement économique mondial et à soutenir la réforme institutionnelle. Encadrées par les directives déjà en place, les activités de coopération technique que finance le Programme cas par cas dépendent des demandes reçues des gouvernements et des recommandations des organes intergouvernementaux délibérants. Le financement s'adresse aux activités qui ont un effet de développement, répondent aux exigences et aux priorités de développement du pays dont il s'agit et sont conformes aux intentions exprimées à l'issue des grandes conférences des Nations Unies.

Graphique 1

**Évolution de la mobilisation des ressources pour la coopération technique
de la CNUCED, par source de financement, 1972-2004**
(en pourcentage du budget total des projets)



^a Y compris les dépenses relatives au Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux et aux experts associés.

Tableau 1

Contributions aux fonds d'affectation spéciale de la CNUCED, 1998-2004^a
(en milliers de dollars É.-U.)

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Contributions des pays développés	9 373	7 863	13 312	10 744	14 243	16 353	17 465
Pays en développement et pays en transition – contributions générales	624	1 195	639	378	320	169	490
Pays en développement et pays en transition – autofinancements ^b	2 070	938	2 330	4 819	3 822	6 653	4 833
Commission européenne	3 527	1 139	675	551	1 374	2 173	691
Autres contributions multilatérales	1 055	1 758	594	956	675	996	3 034
Fondations/divers	557	742	1 127	589	271	284	455
Total	17 207	13 635	18 677	18 037	20 705	26 628	26 968

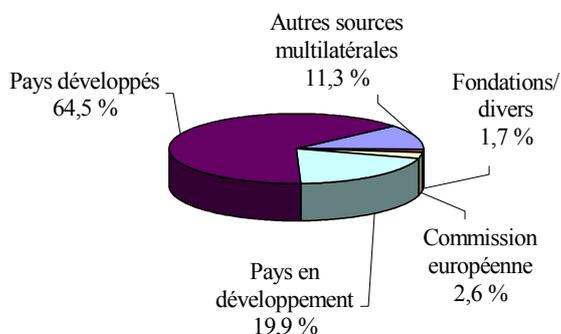
^a Non compris les contributions de tiers pour la participation aux coûts versées par l'intermédiaire du PNUD.

^b Pour des activités dans leur propre pays, financées sur le budget national ou au moyen de prêts de la Banque mondiale ou de banques régionales de développement.

^c Pour plus de détails, voir le tableau 5 de l'annexe statistique (TD/B/WP/181/Add.2).

Graphique 2

**Origine des contributions aux fonds
d'affectation spéciale, 2004**
(en pourcentage des contributions totales)



24. Le Programme ordinaire présente deux volets: les services consultatifs sectoriels, confiés à certains départements et bureaux de l'ONU, dont la CNUCED, et les services consultatifs régionaux et sous-régionaux, fournis par les commissions économiques régionales. Il s'agit soit de services consultatifs à court terme, soit de projets sur le terrain, soit d'activités de formation. Pour chaque exercice biennal, une enveloppe d'environ deux millions de dollars est affectée au secteur du commerce et du développement, confié à la CNUCED, et à la réalisation des objectifs définis dans le Plan d'action adopté à la dixième

session de la CNUCED et dans le Consensus de São Paulo adopté à la onzième.

b) Compte pour le développement

25. C'est au titre du chapitre 35 (Compte pour le développement) que quatre nouveaux projets ont été lancés en 2004 dans le cadre de la quatrième tranche du Compte (exercice 2004-2005), avec un budget total de 2,6 millions de dollars. Des propositions ont été présentées pour la cinquième tranche (exercice 2006-2008), qui concernent: a) le renforcement des capacités en matière de technologies de l'information et des communications; b) le renforcement des capacités en matière de politiques relatives à la promotion et à l'application de la science et de la technologie en vue d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement; c) le développement des capacités locales en Afrique visant à identifier les possibilités de croissance en mobilisant les ressources d'origine interne et externe; d) le renforcement des capacités nationales permettant d'élaborer des politiques économiques locales au moyen d'un réseau de l'Institut virtuel de la CNUCED. Ces propositions sont actuellement à l'examen à l'Assemblée générale des Nations Unies et, si elles sont approuvées, leur mise en application commencera au début de 2006. Le budget total des quatre propositions serait d'environ deux millions de dollars.

Encadré 1

Les trois sources principales de financement de la coopération technique de la CNUCED, 2004

<i>Fonds d'affectation spéciale</i>	<i>PNUD</i>	<i>Budget-programme de l'ONU</i>
85,2 %	8,5 %	6,3 %
23,4 millions de dollars (17 % de plus qu'en 2003)	2,3 millions de dollars (50 % de moins qu'en 2003)	1,7 million de dollars (42 % de moins qu'en 2003)

B. Structure des projets de coopération technique

26. Les activités de coopération technique de la CNUCED continuent comme en 2003 de s'inscrire dans des projets interrégionaux, régionaux et nationaux (voir tableau 2).

1. Projets interrégionaux

27. Les projets interrégionaux, qui visent l'ensemble des pays et des régions en développement y compris les PMA, absorbent la plus grosse partie des fonds d'affectation spéciale de la CNUCED. Avec un budget de 15,5 millions de dollars, ils représentaient, en 2004, 56 % du budget total de la coopération technique.

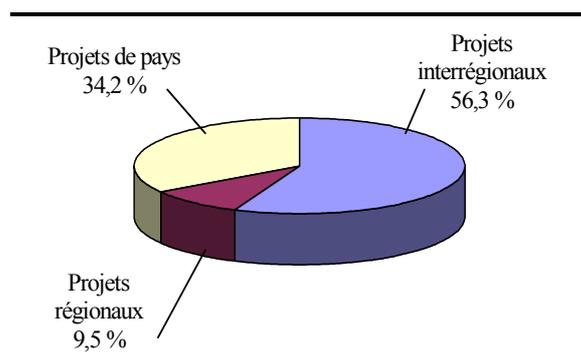
Tableau 2

Dépenses totales de coopération technique de la CNUCED par source de financement, 1990, 1997-2004
(en millions de dollars É.-U.)

	1990	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
PNUD.....	17,4	6,8	6,0	6,5	5,8	4,5	3,4	4,9	2,3
Fonds d'affectation spéciale ^a	3,6	16,1	15,2	16,9	15,8	16,3	15,3	19,9	23,4
Budget-programme	0,6	0,4	0,6	2,0	2,5	2,4	3,1	3,0	1,7
Total	21,6	23,3	21,8	25,4	24,1	23,2	21,8	27,8	27,5

^a Y compris les dépenses relatives au Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux et aux experts associés.

Graphique 3
Dépenses de coopération technique, par type de projet, 2004
(en pourcentage du budget total des projets)



28. Ces projets sont axés sur les domaines de compétence thématiques du secrétariat de la CNUCED. On peut citer ceux qui concernent le commerce des produits de base, le commerce et la biodiversité, l'évaluation du commerce des services, la diplomatie commerciale, des statistiques de l'IED, l'appui aux organismes de promotion des investissements, les accords internationaux d'investissement, l'appui aux décideurs et négociateurs en matière de politique de facilitation des échanges, la transparence des entreprises, le marché de l'assurance, le commerce et le tourisme électroniques, l'aide aux politiques scientifiques et technologiques, et EMPRETEC. Certains comportent une part d'assistance conçue

précisément en fonction des besoins de chaque pays, en matière par exemple de soutien aux pays en voie d'adhérer à l'OMC, de guides d'investissement ou d'analyses de la politique des investissements.

2. Projets régionaux

29. Les projets régionaux couvrent des activités entreprises à un niveau précis, régional ou sous-régional. Ils comptent pour 9,5 % dans le budget de la coopération technique de la CNUCED, soit 2,6 millions de dollars.

3. Projets de pays

30. Les projets de pays couvrent les activités à entreprendre dans un pays donné. En 2004, les dépenses qui leur ont été consacrées représentaient 9,4 millions de dollars, soit plus du tiers du budget total de la coopération technique de la CNUCED. Les deux tiers des projets financés par le PNUD sont de ce type. D'autres projets sont autofinancés ou financés grâce aux ressources mises à la disposition de la CNUCED par les programmes d'aide bilatérale de certains donateurs.

31. Le tiers du budget de l'assistance technique est consacré aux activités d'appui aux PMA. Les projets qui leur sont exclusivement consacrés comprennent les projets de pays, les projets financés par le Fonds d'affectation spéciale pour les PMA et le Cadre intégré. Les PMA profitent

en outre des projets interrégionaux et régionaux. *Les PMA restent les grands bénéficiaires de la coopération technique de la CNUCED. Les dépenses qui leur ont été consacrées représentaient, en 2004, 9,2 millions de dollars, soit 6,2 % de plus que l'année précédente, soit encore le tiers du budget total de 2004.*

C. Répartition géographique des projets régionaux et projets de pays

32. La répartition géographique des activités visant spécialement telle région ou tel pays s'est légèrement modifiée (voir tableau 3 et graphique 4). La part revenant à l'Afrique a augmenté de 1,7 %, pour atteindre 15,5 % de l'ensemble de la coopération technique fournie par la CNUCED en 2004. Cette augmentation est due à l'alourdissement des dépenses relatives aux

projets des deux types. La part de l'Asie et du Pacifique est passée de 19,8 % en 2003 à 16,3 % en 2004, en raison essentiellement d'une diminution des dépenses au niveau des pays. La part de l'Amérique latine et des Caraïbes a également fléchi légèrement et représente 7,6 % du budget total.

33. La répartition géographique indiquée ci-dessous ne tient compte que des activités visant une région ou un pays précis. Comme on l'a déjà dit, toutes les régions tirent profit des projets interrégionaux, qui constituent l'essentiel de la coopération technique de la CNUCED et recourent les domaines de compétence thématiques du secrétariat.

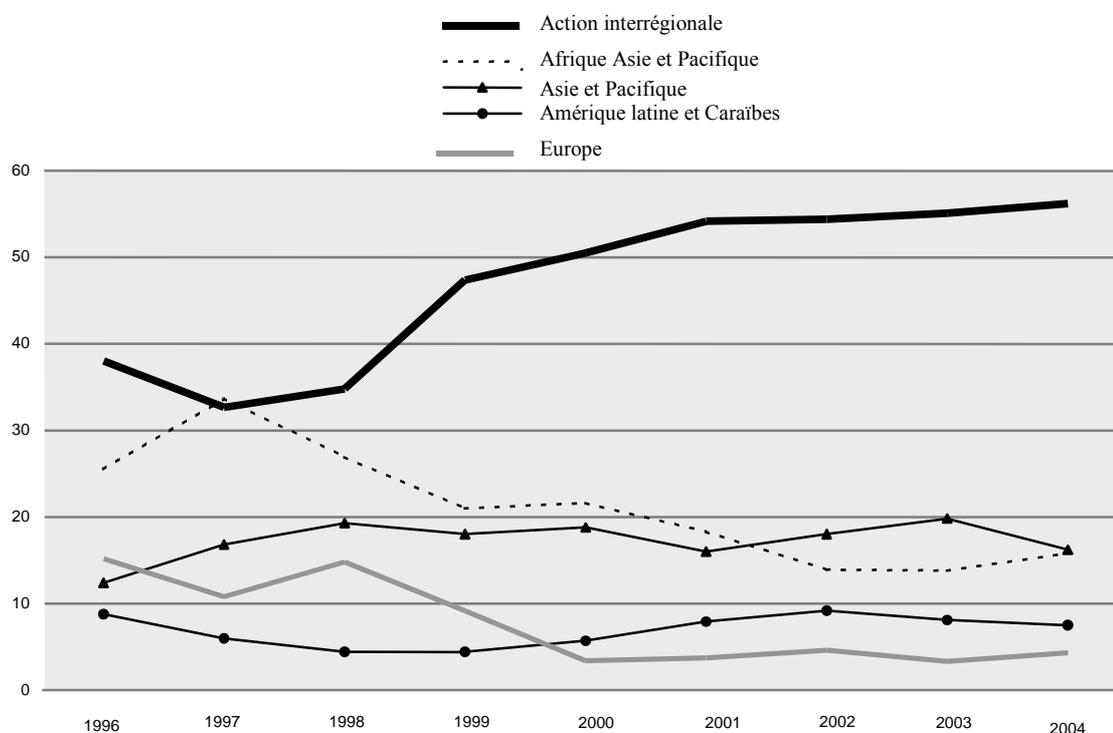
Tableau 3

Dépenses de coopération technique, par région et par programme, 2001-2004 (en milliers de dollars É.-U.)

	2001	2002	2003	2004	
	Montant	Montant	Montant	Montant	Pourcentage
Total	23 152	21 832	27 788	27 459	100,0
Par région:					
Afrique.....	4 232	3 025	3 842	4 252	15,5
Asie et Pacifique.....	3 696	3 923	5 503	4 465	16,3
Amérique latine et Caraïbes	1 820	2 008	2 239	2 079	7,6
Europe	851	1 006	906	1 197	4,4
Action interrégionale	12 553	11 871	15 299	15 465	56,3
Par programme:					
Mondialisation et stratégies de développement	2 296	2 818	3 185	3 419	12,5
Commerce international des biens et services, et des produits de base.....	4 819	4 394	6 881	6 399	23,3
Investissement, technologie et développement des entreprises	3 274	4 260	5 339	4 558	16,6
Infrastructure des services pour le développement et efficacité commerciale.....	8 624	8 009	9 066	9 689	35,3
Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et pays insulaires en développement	2 262	365	725	926	3,4
Services consultatifs interdivisions.....	848	1 054	1 178	1 135	4,1
Direction exécutive et gestion, et services d'appui	1 030	933	1 413	1 332	4,9
<i>Dont: PMA</i>	<i>10 000</i>	<i>6 327</i>	<i>8 682</i>	<i>9 207</i>	<i>33,5</i>

Graphique 4

Dépenses de coopération technique par région, 1996-2004
(en pourcentage des dépenses annuelles totales)



D. Répartition des dépenses par thème

34. La répartition par thème des dépenses de coopération technique en 2004 n'a varié que faiblement par rapport à 2003. Les activités se sont réparties comme suit entre les quatre grands domaines de compétence de la CNUCED: mondialisation et développement: 12,5 % des dépenses totales, soit 7,4 % de plus; commerce international des biens et des services et produits de base: 23,2 %, soit 7 % de moins; investissement, développement des entreprises et technologie: 16,6 %, soit 14,5 % de moins; infrastructure des services pour l'efficacité du développement et du commerce: 35,3 %, soit 7,8 % de plus.

35. Les principaux programmes d'assistance technique étaient en 2004, par ordre décroissant de budget: SYDONIA (7,3 millions de dollars); politique de l'investissement et création de

capacités (3,2 millions de dollars); SYGADE (3,2 millions de dollars); négociations commerciales et diplomatie commerciale (2,5 millions de dollars); commerce, environnement et développement (2,2 millions de dollars) (tableau 4).

E. Fonds d'affectation spéciale pour les pays les moins avancés

36. Le Fonds d'affectation spéciale pour les pays les moins avancés, qui a pour objet de faciliter le démarrage des nouvelles activités de coopération en faveur de ces pays, a été créé et est entré en fonctions en 1997. Les contributions qui y sont versées sont soit destinées à des fins générales (premier guichet), soit réservées à un but particulier (deuxième guichet). Dans ce dernier cas, elles sont affectées à certains objectifs ou à certaines activités d'accord avec les donateurs et mises en œuvre par la division compétente de la CNUCED. Les contributions générales financent le projet fondamental du Fonds, lequel est coordonné et soutenu par le Programme spécial de

la CNUCED pour les pays en développement les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les pays en développement insulaires.

37. Avec la réduction du Programme spécial, une partie des ressources du projet fondamental a servi ces deux dernières années aux travaux de recherche liés à la rédaction du rapport *Les pays les moins avancés*. Le Fonds a aussi financé les travaux d'analyse qu'exigeaient la préparation et le suivi technique de plusieurs réunions de groupes intergouvernementaux et de groupes d'experts consacrées à des questions intéressant les PMA, les pays sans littoral et les petits pays insulaires en développement. C'est également au titre du projet fondamental qu'ont été soutenues

les négociations des PMA à l'OMC, l'organisation de réunions comme celles des ministres du commerce des PMA qui préparaient les réunions ministérielles de l'OMC, ainsi que la participation de spécialistes et de représentants des PMA à des réunions d'experts et conférences diverses. Enfin, quand les ressources le permettent, le Fonds soutient la participation effective et active de la CNUCED aux travaux relatifs au Cadre intégré. La CNUCED a pu ainsi s'occuper plus activement des études diagnostiques sur l'intégration du commerce, des matrices d'action et de la formulation des projets d'assistance technique concernant les échanges, comme l'y invitent sa vocation et l'avantage comparatif qu'elle possède dans ces domaines.

Encadré 2

Commerce et pauvreté: Interface entre la recherche et les activités opérationnelles

L'intégration des activités opérationnelles de la CNUCED aux travaux de recherche et d'analyse du secrétariat et à ceux des organes intergouvernementaux a encore avancé en 2004. Beaucoup de programmes et de projets ont visé à rendre les travaux de recherche plus pertinents en termes de politiques pratiques et à jeter les bases des analyses et des débats intergouvernementaux à venir, en même temps que les travaux de recherche et les résultats des délibérations éclairaient à leur tour les activités des programmes de coopération technique et d'élaboration des politiques bénéficiant d'un appui. Un bon exemple de cette interaction (recherche/activités opérationnelles/réunions intergouvernementales) est offert par les travaux consacrés à la mise en corrélation du commerce international et de la lutte contre la pauvreté. Tel était le sujet principal du rapport *Les pays les moins avancés 2004* et ces analyses ont servi à l'atelier de formation organisé conjointement sur ce sujet par la CNUCED et l'Institut de la Banque mondiale (Genève, mai 2004), ainsi qu'à la Table ronde de haut niveau sur le commerce et la pauvreté tenue pendant la onzième session de la Conférence.

L'atelier de formation visait à sensibiliser les participants aux relations qu'il y a entre commerce et pauvreté et à créer un espace de réflexion sur les questions de politique générale liées à cette problématique. Il a permis de mieux comprendre comment les échanges ont un effet sur la pauvreté et comment la politique commerciale peut être liée à la politique du développement et à la lutte contre la pauvreté.

Quant à la Table ronde, elle a donné l'occasion aux responsables politiques des PMA et à leurs partenaires en développement de débattre des relations entre commerce et pauvreté du point de vue du développement. Il y a aussi été question des options politiques qui s'offrent sur le plan national et sur le plan international pour mettre les échanges effectivement au service de la lutte contre la pauvreté.

Pour atteindre cet objectif dans le contexte des PMA, le rapport *Les pays les moins avancés 2004* propose un angle d'approche consistant à rechercher les raisons pour lesquelles la croissance des exportations est souvent sans effet sur la réduction de la pauvreté dans les PMA et à promouvoir une triple stratégie pour renforcer la corrélation entre l'une et l'autre: i) rationalisation dans les deux sens des échanges et du développement dans les stratégies nationales de réduction de la pauvreté; ii) accroissement de l'assistance internationale au développement du commerce et des capacités de production; iii) adoption d'un régime commercial international plus favorable allant au-delà du programme commercial de Doha.

Tableau 4

Dépenses au titre des projets, par division/programme, au 31 décembre 2004
(en milliers de dollars É.-U.)

Division/Programme	PNUD	Fonds d'affectation spéciale ^a	Budget- programme	Total	
				Montant	Pourcentage
Mondialisation et stratégies de développement, total	222	3 197	-	3 419	12,5
Politiques macroéconomiques et politiques de développement	-	28	-	28	0,1
SYGADE	222	3 034	-	3 256	11,9
Programmes spéciaux	-	136	-	136	0,5
Commerce international des biens et services, et des produits de base, total	78	6 253	69	6 399	23,2
Analyse commerciale	-3	510	-	507	1,8
Négociations commerciales et diplomatie commerciale	80	2 443	2	2 525	9,2
Analyse commerciale et information	-	38	-	38	0,1
Produits de base	0	298	50	349	1,3
Commerce, environnement et développement	-	2 230	-	2 230	8,1
Droit et politique de la concurrence, protection du consommateur	0	733	17	750	2,7
Investissement, technologie et développement des entreprises, total	350	4 048	160	4 558	16,6
Analyse des questions d'investissement	43	1 181	-	1 224	4,5
Politiques d'investissement et renforcement des capacités	298	2 828	160	3 286	12,0
Technologie et entreprise	9	39	-	48	0,2
Infrastructure des services pour le développement et efficacité commerciale, total	1 230	8 111	348	9 689	35,3
Logistique commerciale	12	707	52	771	2,8
SYDONIA	1 056	6 222	-	7 277	26,5
Information et formation	46	1 120	297	1 462	5,3
Pôles commerciaux	117	62	-	179	0,7
Commerce électronique	-	-	-	-	-
PMA: Total	-2	928	-	926	3,4
Services consultatifs interdivisions, total	-	-	1 135	1 135	4,1
Direction exécutive et gestion, total	454	851	26	1 332	4,8
TOTAL GÉNÉRAL	2 332	23 388	1 739	27 459	100,0

^a Y compris les dépenses relatives au Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux et aux experts associés.

III. CONCLUSIONS

A. Remarques finales

38. L'examen de la coopération technique à laquelle il a été procédé l'an dernier a permis de s'informer des progrès de la stratégie adoptée en octobre 2003. Il a fait apparaître des points forts et des points faibles, en général encore perceptibles en 2004. La mise en œuvre du Consensus de São Paulo et le rôle que devrait y jouer la coopération technique ne font que donner plus de relief à ces qualités et à ces défauts. Dans l'ensemble, les premières tiennent à la capacité de recherche de la CNUCED, directement connectée aux activités opérationnelles, et à l'intelligence qu'a l'institution des nécessités du développement, et donc à l'autorité qu'elle en tire auprès des parties prenantes des pays en développement. Quant aux seconds, ils tiennent à l'insuffisance des ressources financières et humaines par rapport à la demande, à l'élargissement et à l'évolution constante des besoins d'assistance et à la fragmentation de la structure des activités opérationnelles. Les remarques qui suivent sont tirées de l'expérience récente.

➤ Comparée à beaucoup d'autres organisations qui fournissent une assistance technique en matière de commerce, la CNUCED fait surtout du «*sur mesure*», puisque ses projets sont en général conçus après consultation des donateurs et des bénéficiaires et que quelques initiatives seulement (par exemple les stages de formation) sont des produits «standard». Une opération conçue pour répondre à une demande précise donne de bons résultats et est facile à prendre en main pour les bénéficiaires. Mais le «sur mesure» est exigeant, et les connaissances des experts doivent être conciliées avec ce que les parties prenantes nationales ou régionales savent des besoins locaux. Il se traduit aussi par des projets individuels plus nombreux, et donc par la multiplication des petits budgets et des rapports à rédiger, en l'absence de consensus sur la création de fonds d'affectation thématique au niveau des divisions. D'autre part, ce type de projet est souvent inspiré plus par les objectifs et les idées des donateurs que par les besoins des pays en développement eux-mêmes. Parfois, des

opérations individualisées, modestes et de portée limitée ne sont pas justifiées du point de vue du problème qu'il s'agit de régler: comme cela est dit dans la stratégie de coopération technique, des opérations interdivisions plus nombreuses donneraient plus d'effet à l'action de la CNUCED, en matière par exemple de commerce/pauvreté, de négociations sur la facilitation du commerce, de services et d'investissement, de concurrence et d'investissement, d'écologie et de politique technologique.

➤ L'assistance de la CNUCED est *souple* parce qu'elle peut s'adapter à l'évolution des besoins et des sujets qui font l'actualité du commerce et du développement. Les questions et les priorités nouvelles, comme celles que le Consensus de São Paulo a mises en avant et qui ont été rappelées à la section I ci-dessus, peuvent s'incorporer aux activités en cours, grâce là encore aux travaux de recherche qui restent une grande contribution de fond aux projets de la CNUCED. Cependant, définir de nouveaux domaines d'assistance, comme ceux que désignent les missions définies dans le Consensus de São Paulo, a des conséquences en termes de ressources financières et humaines, notamment pour les projets qui sont conçus avec des visées, des budgets et des délais restreints.

➤ La CNUCED est *redevable* à l'égard des donateurs, selon des modalités où l'on retrouve la structure fragmentée de ses opérations: en avril de chaque année, chaque donateur reçoit des états financiers et un rapport intérimaire relatifs à chacun des projets que financent ses contributions. Cette procédure formalisée complète les relations qu'entretiennent régulièrement les responsables de projet et autres fonctionnaires s'occupant d'activités opérationnelles et les autorités des donateurs, à tous les stades de l'opération dont il s'agit, de la conception à l'évaluation des résultats. Mais le nombre de projets pour lesquels il faut établir des rapports individuels complique la gestion d'ensemble et l'appréciation générale de la coopération technique de la CNUCED, et il est source de lourdeurs administratives. Comme on

l'a dit ci-dessus, le regroupement des petits projets individuels dans des programmes thématiques ou des programmes de division permettrait de rationaliser le travail de fond et d'améliorer l'assistance que fournit la CNUCED. Il n'est pas inutile de rappeler que le Groupe de travail décide des programmes thématiques qui doivent être évalués, tâche qui s'ajoute à l'évaluation individuelle de chaque projet.

➤ Le renforcement *des capacités institutionnelles et des capacités de négociation* des pays en développement pour que puissent être lancés le commerce endogène et les politiques de développement est l'un des grands objectifs de beaucoup de projets de la CNUCED. Les conceptions multidisciplinaires de celle-ci, qui embrassent les aspects juridiques et les aspects économiques du commerce et des questions connexes, facilitent la mise sur pied d'opérations qui visent plusieurs éléments interdépendants du droit de la concurrence, des règles commerciales, des accords d'investissement, du <commerce électronique, de la logistique commerciale, etc. La quasi-totalité des missions définies dans le Consensus de São Paulo le sont en termes multidisciplinaires. Il faut cependant rappeler que le renforcement des capacités institutionnelles et des capacités de négociation suppose un effort global, soutenu et durable, en contradiction donc avec les activités opérationnelles à court terme.

➤ *La coopération interinstitutions et la participation de la société civile locale* sont des caractéristiques fréquentes des projets de la CNUCED. En fait, beaucoup d'activités sont conçues selon une répartition claire des tâches entre, par exemple, les producteurs locaux de matières premières, les entités publiques et privées nationales et les institutions universitaires. On pourrait envisager une coopération interinstitutions plus soutenue aux niveaux international et régional et au niveau des pays, mais les fonds de la CNUCED sont affectés à des projets précis, hormis le JITAP et le Cadre intégré, et il est donc difficile de les transférer au bénéfice d'autres activités, ce qui soulève des difficultés pratiques. Ainsi, on ne peut entreprendre d'opérations avec l'OMC que dans la mesure où les ressources de coopération technique des deux institutions coïncident pour telle ou telle mission ou initiative sur le terrain.

Comme on l'a vu à la section II, le nombre de projets communs PNUD/CNUCED s'est réduit spectaculairement ces dernières années parce que le rôle de bailleur de fonds du PNUD a évolué, avec d'importantes conséquences pour la participation de la CNUCED aux plans interinstitutions d'assistance nationale tels que les Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement.

39. Comme le réaffirme le Consensus de São Paulo, la coopération technique de la CNUCED conservera son rôle majeur, en tant que l'un des trois piliers de l'institution. Le contenu et les modalités de cette coopération évoluent constamment en fonction des sujets qui préoccupent à la fois les donateurs et les bénéficiaires. Beaucoup d'innovations et d'améliorations y ont été apportées, avec des effets positifs dans la plupart des cas, tant sur le fond que sur le plan de la gestion. De nouvelles améliorations seront encore nécessaires pour que la CNUCED reste à l'avant-garde quand de nouvelles questions apparaissent dans le domaine du commerce et du développement, et qu'elle reste efficace quand elle œuvre en faveur du développement.

B. Le contexte de la coopération technique de la CNUCED

40. Il faut pour terminer évaluer la coopération technique de la CNUCED au regard du contexte général dans lequel elle s'inscrit et auquel elle appartient. Les États membres pourraient vouloir prendre en considération dans leurs débats quatre éléments qui constituent ce contexte et qui conserveront à moyen terme une importance particulière:

- a) Les activités de coopération technique ne sont que l'un des grands instruments de réalisation des objectifs fixés par la Conférence à sa onzième session. Il est donc directement important de définir, parmi les sujets abordés dans le Consensus de São Paulo, ceux qui ont un intérêt pour la coopération technique de la CNUCED (voir la section I);
- b) Il ne faut pas considérer la coopération technique de la CNUCED en dehors des

tendances et des mouvements à l'œuvre dans le système des Nations Unies, par exemple la réforme des activités opérationnelles de l'ONU pour le développement, qui fera que l'on s'intéressera davantage aux activités axées sur les pays et au rôle des coordonnateurs résidents*, et le rôle des organismes non-résidents dans cette réforme. Cela a d'importantes conséquences pour la CNUCED, qui ne dispose pas de bureaux extérieurs, et pour sa participation à des réalisations comme le Cadre intégré, qui sont axées sur les pays;

- c) On se soucie davantage, et à juste titre, de faire passer aux bénéficiaires la propriété des projets, d'assurer la durabilité et la prévisibilité des ressources et d'évaluer l'impact de l'assistance sur le développement;

- d) Enfin, brochant sur le tout, les activités opérationnelles de la CNUCED font partie des initiatives bilatérales, régionales et internationales qui prolifèrent dans le domaine de l'assistance en matière de commerce et de questions connexes et où entrent en jeu des acteurs de plus en plus divers qui viennent s'ajouter aux organismes d'aide traditionnels, gouvernementaux et internationaux. Si cette tendance à l'accroissement des activités consacrées au commerce peut être avantageuse pour les pays en développement, elle n'est pas sans incidence sur la qualité des services rendus, la dispersion des ressources entre des institutions d'exécution de plus en plus nombreuses, et l'adéquation de multiples opérations indépendantes les unes des autres aux stratégies de développement des bénéficiaires.

* La résolution 59/250 du 17 décembre 2004 de l'Assemblée générale des Nations Unies dispose notamment ce qui suit:

«*Se réjouit* des efforts faits jusqu'à présent par le système des Nations Unies dans le contexte de l'amélioration du fonctionnement du système du coordonnateur résident, ainsi que grâce au bilan commun de pays et au Plan-cadre, pour renforcer la cohérence des programmes au niveau des pays à l'échelle du système et grâce à l'impact sur le travail d'équipe entre les organismes du système, en particulier ceux qui sont représentés dans le pays;

Constate que, en dépit de ces efforts, la participation des fonds, programmes et organismes des Nations Unies aux activités opérationnelles de développement et aux mécanismes de coordination est encore très variable quant à son niveau, sa qualité et son intensité, et que, pour certains organismes, elle est encore inadéquate, et à ce sujet *appelle* les organismes des Nations Unies qui s'occupent du développement à améliorer leur coordination, au niveau des pays, pour optimiser, à la demande des autorités nationales, leur concours aux efforts nationaux de développement.» (par. 42 et 43).